



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

### PROCES VERBAL N° 23

**Réunion restreintes des :** 5 et 6 juin 2019.

**A :** 14 h 00

**Lieu :** Siège du D.F.S.M. à Bois Guillaume, Dieppe et Le Havre ;

**Présidence :** M. Jean-François DEPARIS

**Sont présents :** Mmes Michèle LE BASTARD et Carole STIL ; MM Luc DUVAL, Laurent GAREL, Raymond LAUGEROTTE, Michel LECONTE, Dominique LEFEVRE, Michel LEFRANCOIS, Patrice LEMONNIER, Denis OLIVIER, Serge SCHMITT, Jean-Pierre VILPOIX.

**Membre absent excusé :** Jean-François VIOLETTE.

**Membre absent :** M Alain DUSAULS.

§§§§

#### RECOURS

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans **le délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

#### HOMOLOGATION DE PROCES-VERBAL

En l'absence de toute observation, les procès-verbaux n°21 et 22 mis en ligne le 28 mai 2019 sont homologués.

§§§§

#### DECISION

##### U18 : DEPARTEMENTAL 1 - POULE C

Match n° 20778987 : RC HAVRAIS (1) / BOLBEC US (1) du 04 mai 2019

Réserves portées par le club de BOLBEC US (1), confirmées par courriel,

Pris connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux mentionnée dans son procès-verbal N° 11 publié le 3 juin 2019,

La commission jugeant en 1ère instance :

Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain soit **3** buts pour le RC HAVRAIS (1) et **1** but pour BOLBEC US (1).

La commission inflige une amende de 10 € au RC HAVRAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

## HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT

### RENCONTRES DU 11 MAI 2019

#### U18 DEPARTEMENTAL 1 - POULE A

Match n° 20737440 : FC LE TRAIT DUCLAIR (2) / EU FC (1).

Forfait déclaré du EU FC (1) par mail le 10 mai 2019 à 17h52.

La commission jugeant en 1ère instance :

- ✓ donne match perdu par forfait au EU FC (1) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FC LE TRAIT DUCLAIR (1) sur le score de 3 buts à 0, conformément à l'article 5 des règlements généraux du DFSM ;
- ✓ inflige une amende de 80 € au EU FC en application des droits de pénalités du DFSM.

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U18 DEPARTEMENTAL 1 - POULE B

Toutes les rencontres sont mises en instance d'homologation.

#### U18 : DEPARTEMENTAL 1 - POULE C

Match n° 20778995 : LE HAVRE CAUCRIAUVILLE S (1) / SAINT-ROMAIN AC (1)

Réserves portées par le club de SAINT-ROMAIN AC (1), confirmées par courriel,

Pris connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux mentionnée dans son procès-verbal N° 10 publié le 23 mai 2019,

La commission jugeant en 1ère instance :

Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain soit **2** buts pour LE HAVRE CAUCRIAUVILLE S (11) et **0** but pour SAINT-ROMAIN AC(11)

La commission inflige une amende de 10 € au HAVRE CAUCRIAUVILLE S pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

Match N° 20778991 : BOLBEC US (1) / RC PORT DU HAVRE (1)

Suite à une erreur d'enregistrement du score sur la FMI, à l'issue de la rencontre,

Après vérification du score, faite auprès de l'arbitre,

La commission homologue la rencontre sur le score de **5** buts pour le RC PORT DU HAVRE (1) et **2** buts pour BOLBEC US (1).

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE A

Match n° 20855125 : AS LE TREPORT (1)/ ENTENTE ENVERMEU PETIT CAUX\* (1).

Forfait déclaré de ENTENTE ENVERMEU PETIT CAUX (1)\* par mail le 10 mai 2019 à 12h09.

La commission jugeant en 1ère instance :

- ✓ donne match perdu par forfait à ENTENTE ENVERMEU PETIT CAUX\* (1) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier AS LE TREPORT (1) sur le score de 3 buts à 0, conformément à l'article 5 des règlements généraux du DFSM ;
- ✓ inflige une amende de 80 € à ENTENTE ENVERMEU PETIT CAUX\* en application des droits de pénalités du DFSM.

Match n° 20855127 : CA LONGUEVILLE SUR SCIE (1)/ ES AUMALE (1) joué le 15 mai 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE B

Match n° 20855258 : ENTENTE OURVILLE MOTTEVILLE CROIX MARE COLLEVILLE ANGERVILLE\* (1)/US YEBLERON (1).

Forfait déclaré de US YEBLERON (1) par mail le 10 mai 2019 à 14h19.

La commission jugeant en 1ère instance :

- ✓ donne match perdu par forfait à US YEBLERON (1) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier ENTENTE OURVILLE MOTTEVILLE CROIX MARE COLLEVILLE ANGERVILLE\* (1) sur le score de 3 buts à 0, conformément à l'article 5 des règlements généraux du DFSM ;
- ✓ inflige une amende de 80 € à US YEBLERON en application des droits de pénalités du DFSM.

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE C

Toutes les rencontres sont mises en instance d'homologation.

#### U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE D

Toutes les rencontres sont mises en instance d'homologation.

#### U18 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE E

Match n° 20860248 : FC BREUTE - BRETTEVILLE (1) / US SAINT-THOMAS LE HAVRE (1)

Suite à la non-utilisation de la FMI et à la mauvaise rédaction de la feuille « papier »,

Après confirmation du score par l'arbitre et les deux équipes,

La commission homologue la rencontre sur le score de **3** buts pour US SAINT-THOMAS LE HAVRE (1) et **1** but pour le FC BREUTE - BRETTEVILLE (1)

La commission inflige une amende de 10 € au FC BREUTE - BRETTEVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque la dénomination des deux équipes).

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

**§§§§**

#### RENCONTRES DU 18 MAI 2019

##### U18 DEPARTEMENTAL 1 - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

##### U18 : DEPARTEMENTAL 1 - POULE B

Toutes les rencontres sont mises en instance d'homologation.

##### U18 : DEPARTEMENTAL 1 - POULE C

Match n° 20778953 : GRPT CO SEINE FOOTBALL (2) / LE HAVRE FC 2012 (1)

Réserves portées par LE HAVRE FC 2012 (1) , confirmées par courriel,

Pris connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux mentionnée dans son procès-verbal N° 11 publié le 3 juin 2019,

La commission jugeant en 1ère instance :

- ✓ Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain soit **10** buts pour GRPT CO SEINE FOOTBALL (2) et **0** but pour LE HAVRE FC 2012 (1).

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE A

Match n° 20855135 : AJC BOSC LE HARD (1) / ES ARQUES LA BATAILLE (1).

Forfait déclaré de AJC BOSC LE HARD (1) par mail le 17 mai 2019 à 16h10.

La commission jugeant en 1ère instance :

- ✓ donne match perdu par forfait à AJC BOSC LE HARD (1) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier ES ARQUES LA BATAILLE (1) sur le score de 3 buts à 0, conformément à l'article 5 des règlements généraux du DFSM ;
- ✓ inflige une amende de 80 € à AJC BOSC LE HARD en application des droits de pénalités du DFSM.

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE B

Toutes rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U18 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE C

Toutes les rencontres sont mises en instance d'homologation.

#### U18 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE D

Toutes les rencontres sont mises en instance d'homologation.

#### U18 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE E

Match n° 20860207 : US SAINT-THOMAS LE HAVRE (1) / ES du MONT-GAILLARD (11)

Réserves portées par US SAINT-THOMAS LE HAVRE (1) , confirmées par courriel,

Pris connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux mentionnée dans son procès-verbal N° 11 publié le 3 juin 2019,

La commission jugeant en 1ère instance :

- ✓ Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain soit **3** buts pour ES du MONT-GAILLARD (1) et **2** buts pour US SAINT-THOMAS LE HAVRE (1).

Match n° 20860209 : GAINNEVILLE AC (1) / FC BREAUTE -BRETTEVILLE (1)

Forfait déclaré de GAINNEVILLE AC (1),

La commission jugeant en 1ère instance :

- ✓ Donne match perdu par forfait avec **0** point à GAINNEVILLE AC (1) sur le score de **0 but à 3** pour en faire bénéficier le FC BREAUTE - BRETTEVILLE (1) sur le score de **3 buts à 0**.
- ✓ Inflige une amende de 80 € à GAINNEVILLE AC en application des droits et pénalités du DFSM.

Match N° 20860211 : FC EPREVILLE (1) / GRPT CO SEINE FOOTBALL (3)

Forfait déclaré du GRPT CO SEINE FOOTBALL (3),

La commission jugeant en 1ère instance :

- ✓ Donne match perdu par forfait avec **0** point au GRPT CO SEINE FOOTBALL (3) sur le score de **0 but à 3** pour en faire bénéficier le FC EPREVILLE (1) sur le score de **3 buts à 0**.
- ✓ Inflige une amende de 80 € au GRPT CO SEINE FOOTBALL (3) en application des droits et pénalités du DFSM.

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

- o - o - o - o -

#### U15 : DEPARTEMENTAL 1 - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U15 : DEPARTEMENTAL 1 - POULE B

Toutes les rencontres sont mises en instance d'homologation.

#### U15 : DEPARTEMENTAL 1 - POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U15 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U15 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U15 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE C

Match n° 20855135 : AJC BOSC LE HARD (1) / ES ARQUES LA BATAILLE (1).

Forfait déclaré de AJC BOSC LE HARD (1) par mail le 17 mai 2019 à 16h10.

La commission jugeant en 1ère instance :

- ✓ donne match perdu par forfait à AJC BOSC LE HARD (1) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier ES ARQUES LA BATAILLE (1) sur le score de 3 buts à 0, conformément à l'article 5 des règlements généraux du DFSM ;
- ✓ inflige une amende de 80 € à AJC BOSC LE HARD en application des droits de pénalités du DFSM.

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U15 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE D

Toutes les rencontres sont mises en instance d'homologation.

#### U15 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE E

Toutes les rencontres sont mises en instance d'homologation.

#### U15 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE F

Toutes les rencontres sont mises en instance d'homologation.

#### U15 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE G

Match N° 21323043 : GRPT CAP DE CAUX - ATHLETI'CAUX (3) / ES DU MONT-GAILLARD (2)

Constatant l'absence sur le terrain de l'ES DU MONT-GAILLARD (2) lors du coup d'envoi ,

La commission jugeant en 1ère instance :

- ✓ Donne match perdu par forfait avec **0** point à l'ES DU MONT-GAILLARD (2) sur le score de **0 but à 3** pour en faire bénéficier le GRPT CAP DE CAUX - ATHLETI'CAUX (3) sur le score de **3 buts à 0**.
- ✓ Inflige une amende de 111 € à l'ES DU MONT-GAILLARD (2) en application des droits et pénalités du DFSM.

Match N° 21323046 : ENTENTE SAINT-VIGOR D'YMONVILLE - SAINT-AUBIN ROUTOT (1)\* / ENTENTE ANGERVILLE L'ORCHER - ROLLEVILLE (1)\*

La commission inflige une amende de 30 € à l'ENTENTE SAINT-VIGOR D'YMONVILLE - SAINT-AUBIN ROUTOT\* pour FMI non utilisée.

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U15 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE H

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21322954 : ENTENTE LES LOGES - EPREVILLE (1)\* / YVETOT AC (2)

La commission inflige une amende de 20 € à l'ENTENTE LES LOGES - EPREVILLE (1)\* pour FMI non transmise dans les délais réglementaires après la rencontre.

- 0 - 0 - 0 - 0 -

U13 : DEPARTEMENTAL 1 - ELITE - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match N° 21304073 : CANY FC (1) / ES TOURVILLE SUR ARQUES (1)

La commission inflige une amende de 30 € à ES TOURVILLE SUR ARQUES pour FMI non utilisée.

U13 : DEPARTEMENTAL 1 - ELITE - POULE B

Toutes les rencontres sont mises en instance d'homologation.

U13 : DEPARTEMENTAL 1 - ELITE - POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTAL 1 - EXCELLENCE - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTAL 1 - EXCELLENCE - POULE B

Toutes les rencontres sont mises en instance d'homologation.

U13 : DEPARTEMENTAL 1 - EXCELLENCE - POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE D

Toutes les rencontres sont mises en instance d'homologation.

U13 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE E

Toutes les rencontres sont mises en instance d'homologation.

U13 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE F

Toutes les rencontres sont mises en instance d'homologation.

U13 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE H

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE I

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U13 : DEPARTEMENTAL 3 - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U13 : DEPARTEMENTAL 3 - POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match N° 21304393 : FC TÔTES (2) / FC DIEPPE (3) joué le 22 mai 2019 sans accord de la commission.

La commission inflige une amende de 30€ au FC TÔTES pour FMI non utilisée.

La commission inflige une amende de 30€ au FC DIEPPE pour FMI non utilisée.

#### U13 : DEPARTEMENTAL 3 - POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U13 : DEPARTEMENTAL 3 - POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U13 : DEPARTEMENTAL 3 - POULE F

Toutes les rencontres sont mises en instance d'homologation.

#### U13 : DEPARTEMENTAL 3 - POULE G

Toutes les rencontres sont mises en instance d'homologation.

#### U13 : DEPARTEMENTAL 3 - POULE H

Toutes les rencontres sont mises en instance d'homologation.

#### U13 : DEPARTEMENTAL 3 - POULE I

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U13 : DEPARTEMENTAL 3 - POULE J

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U13 : DEPARTEMENTAL 3 - POULE K

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

### **HOMOLOGATION DES MATCHS DE RATTRAPAGE**

#### U18 : DEPARTEMENTAL 1 - POULE A

Match n° 20737441 : FC NEUFCHATEL EN BRAY (1) / US CRIEL SUR MER (1) du 1 décembre 2018 joué le 15 mai 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

#### U18 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE E

Match n° 20860219 : FC EPREVILLE (1) / ES DU MONT-GAILLARD (1) du 09 mars 2019, joué le 08 mai 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

La commission inflige une amende de 10 € au FC EPREVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

- o - o - o - o -

U15 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE C

Match n° 21303174 : A MALAUNAY (2) / ENT MONTYGNY SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE\* (1) du 06 avril 2019, joué le 11 mai 2019 .

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21303185 : US VATTTEVILLE BROTONNE (2) / A MALAUNAY (2) du 04 MAI 2019, joué le 15 mai 2019 .

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U15 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE H

Match n° 21322935 : ENTENTE BEUZEVILLE - ESPC (1)\* / ENTENTE BOLBEC - GRUCHET LE VALASSE (1)\* du 06 avril 2019, joué le 11 mai 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21322942 : ENTENTE LES LOGES - EPREVILLE (1)\* / AS FAUVILLE EN CAUX (2) du 27 avril 2019, joué le 11 mai 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21322943 : GRPT CAP DE CAUX - ATHLETI'CAUX (2) / AS LA FRENAYE (1) du 27 avril 2019, joué le 11 mai 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

La commission inflige une amende de 10 € à AS LA FRENAYE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque dirigeant).

- o - o - o - o -

U13 : DEPARTEMENTAL 1 - ELITE - POULE A

Match n° 21304035 : FC NEUFCHATEL EN BRAY (1) / FC LE TRAIT DUCLAIR (1) du 02 mars 2019, joué le 11 mai 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21304063 : FC NEUFCHATEL EN BRAY (1) / CANY FC (1) du 04 mai 2019, joué le 15 mai 2019.  
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21304064 : FC LE TRAIT DUCLAIR (1) / EU FC (1) du 04 mai 2019, joué le 22 mai 2019 sans accord de la commission.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

La commission inflige une amende de 30 € au FC LE TRAIT DUCLAIR pour FMI non utilisée.

La commission inflige une amende de 30 € au EU FC pour FMI non utilisée.

U13 : DEPARTEMENTAL 1 - ELITE - POULE C

Match n° 21324528 : SAINT-ROMAIN AC (1) / ESM GONFREVILLE L'ORCHER (1) du 04 mai 2019, joué le 11 mai 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTAL 1 - EXCELLENCE - POULE C

Match n° 21324572 : ESM GONFREVILLE L'ORCHER (2) / HAVRE AC (2) du 04 mai 2019

Suite à une erreur d'enregistrement du score sur la FMI, à l'issue de la rencontre,

Après vérification du score faite auprès de l'arbitre,

La commission homologue la rencontre sur le score de **3** buts pour ESM GONFREVILLE L'ORCHER (2) et **1** but pour HAVRE AC (2).

Match n° 21324575 : CSS MUNICIPAUX LE HAVRE (2) / OCTEVILLE SC (2) du 04 mai 2019, joué le 11 mai 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE A

Match n° 21304136 : FC LES GRANDES VENTES (1) / US ENVERMEU (1) du 02 mars 2019, joué le 11 mai 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21304144 : ES JANVAL (1) / FC DU PETIT CAUX (1) du 09 mars 2019, joué le 11 mai 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE B

Match n° 21304196 : US DOUDEVILLE (1) / AS VAL DE SAÂNE (1) du 16 mars 2019, joué le 11 mai 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21304211 : ES TOURVILLE SUR ARQUES (2) / FC TÔTES (1) du 04 mai 2019, joué le 11 mai 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE C

Match n° 21304239 : E. MOTTEVILLE CROIXMARE (2) / YERVILLE FC (1) du 09 mars 2019, joué le 11 mai 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE G

Match n° 21324617 : GRPT CAP DE CAUX - ATHLETI'CAUX (2) / USF FECAMP (2) du 04 mai 2019, joué le 11 mai 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE H

Match n° 21324825 : US SAINT-THOMAS LE HAVRE (1) / HAVRE AC FEMININE (3) du 04 mai 2019, joué le 11 mai 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTAL 3 - POULE A

Match N° 21304315 : GS FOUCARMONT REALCAMP (2) / ENTENTE NORMANDE 76 MONCHY (1)\*, du 09 mars 2019, joué le 15 mai 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTAL 3 - POULE B

Match N° 21304389 : FC DIEPPE (3) / FC LIMESY (1), du 27 avril 2019, joué le 15 mai 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTAL 3 - POULE C

Match N° 21304434 : ENTENTE DOUDEVILLE ETOUTTEVILLE YVECRIQUE\* (3) / ENTENTE ALLOUVILLE LOUVETOT\* (2), du 04 mai 2019, joué le 11 mai 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match N° 21304435 : AS SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE (1) / US HERICOURT (1), du 27 avril 2019, joué le 15 mai 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

**Le Président de la Commission**

**Jean-François DEPARIS**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'D' and 'P' that are interconnected, with a long horizontal stroke extending to the right.

**Le secrétaire de la commission**

**Jean-Pierre VILPOIX**

A handwritten signature in black ink, consisting of several sharp, intersecting diagonal strokes that form a complex, abstract shape.